

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice	10
- présents	9
- votants	9
- absents	1
- exclus	..

De la commune de **SAINT MARTIN LE GREARD**

Séance du **2 décembre 2005**

L'an deux mille cinq, le 2 décembre à 18H30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Philippe LAMORT.

Etaient présents :

MR LAMORT MME BLAIZOT MR FOSSEY MR HAMEL
MME ENAULT MR LAVALLE MR ROQUIER MR
GERMAIN MR PALMER

Absent excuse: MME DORANGE

Date de convocation :

25 novembre 2005

Date d'affichage :

25 novembre 2005

MR HAMEL a été nommé secrétaire.

OBJET

**SUBVENTION COLLEGE
EMILE ZOLA A LA
GLACERIE
SORTIE PEDAGOGIQUE
EN ESPAGNE**

Le Conseil Municipal unanime décide d'attribuer une subvention de 30 € au Collège Emile Zola à la Glacerie afin d'aider au financement d'un séjour pédagogique, culturel et linguistique en Espagne.

OBJET

**SUBVENTION ECOLE DE
COUVILLE
CLASSE PATRIMOINE AU
MONT SAINT MICHEL**

Le Conseil Municipal unanime décide de verser une subvention de 115 € (23 € par enfants ; nombre d'enfants concernés :5) à l'école de Couville pour permettre aux enfants de partir 3 jours en classe Patrimoine au Mont-Saint-Michel.

OBJET

**DECISION
MODIFICATIVE N°4/2005
ELABORATION DE LA
CARTE COMMUNALE**

Afin de pouvoir procéder au règlement de la facture de la SCP POTTIER – DE BOURSETTY concernant l'élaboration de la carte communale, le conseil municipal unanime décide de faire la modification suivante au budget :

- article 202 Frais documents d'urbanisme + 1 300 €
- article 020 Dépenses imprévues d'investissement - 1 300 €

OBJET

**DECISION MODIFICATIVE
N° 5/2005
SUBVENTION CLASSE
PATRIMOINE AU MONT
SAINT MICHEL**

Afin de pouvoir verser la subvention à l'école de Couville, le Conseil Municipal unanime décide de faire la modification suivante au budget :

- article 65736 Subvention CCAS et Caisse des Ecoles + 150 €
- article 022 Dépenses imprévues de fonctionnement - 150 €

OBJET

ECLAIRAGE PUBLIC

Suite au devis de l'entreprise ETDE du 1^{er} décembre 2005 concernant l'éclairage public à l'arrière du café, le conseil municipal unanime, donne son accord au maire pour accepter le devis pour un montant de 3 162.49 € TTC afin de réaliser les travaux au cours de l'année 2006 et pour demander une subvention relative au relèvement des amendes de police.

OBJET

**AMENAGEMENT
FONCIER BOURSE AUX
ARBRES
DETERMINATION DE LA
VALEUR DU POINT**

Suite à la bourse aux arbres, le conseil municipal unanime décide de déterminer la valeur du point à 22.50 €.